

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/10/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Bernadette CACALY à Andrée LIGONNET, Evelyne GRAS à Henri HOURIEZ, Sylvie RUELLE à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Grégory BARTHALAY à Laurent PASTOR, Christelle HAON à Nicolas BACCONNIER

Absent : David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.10.25.8**OBJET : Subvention conditionnelle Vélo club de St Quentin Fallavier - Trophées territoriaux Cyclo-cross 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Vélo Club Saint Quentin Fallavier s'est vu confié par la Ligue Auvergne Rhône Alpes, l'organisation du **Trophée Territorial** de cyclo-cross du 11 novembre 2021 en remplacement de son traditionnel Championnat de Cyclo-cross.

Cette manifestation se déroulera de 9h00 à 16h00 au jardin de ville et accueillera des compétiteurs de haut niveau de 5 départements dont l'Ain, la Savoie, la Haute Savoie, la Drôme et l'Isère.

Initialement, une subvention conditionnelle de 1 600 € a été votée pour l'organisation du Cyclo-cross dans sa version « classique » lors du conseil municipal du 12 avril 2021.

Compte-tenu de ce changement d'échelle (plus haut niveau, plus grand nombre de participants, de spectateurs, ...), le club a des dépenses supplémentaires liées notamment à l'achat de récompenses « protocolaires » pour les 7 podiums.

En conséquence le Vélo Club Saint Quentin Fallavier sollicite une subvention conditionnelle de 1 000 €, qui s'ajoutera à la subvention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** au Vélo club de Saint Quentin Fallavier une subvention conditionnelle supplémentaire de 1 000€ pour l'organisation du Trophée Territorial de cyclo-cross du 11 novembre 2021.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 25/10/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 26 octobre 2021 26/10/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211025-lmc110114-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.